






PIX

un service public pour évaluer et certifier les compétences numériques

Le cadre de référence des compétences numériques est composé de **16 compétences**, organisées en **5 domaines**.

1

|  Information et données |  Communication et collaboration |  Création de contenus |  Protection et Sécurité |  Environnement numérique |
|--|--|---|--|---|
| 1.1. Mener une recherche et une veille d'information 1.2. Gérer des données 1.3. Traiter des données | 2.1. Interagir 2.2. Partager et publier 2.3. Collaborer 2.4 S'insérer dans le monde numérique | 3.1. Développer des documents textuels 3.2. Développer des documents multimédia 3.3. Adapter les documents à leur finalité 3.4. Programmer | 4.1. Sécuriser l'environnement numérique 4.2. Protéger les données personnelles et la vie privée 4.3. Protéger la santé, le bien-être et l'environnement | 5.1 Résoudre des problèmes techniques 5.2 Évoluer dans un environnement numérique |

Au **cycle 3**, les niveaux atteints dans chacun des cinq domaines d'activité du cadre de référence des compétences numériques par les élèves en classe de cours moyen deuxième année (CM2) et en classe de sixième sont inscrits dans le dernier bilan périodique du livret scolaire de l'année.

En **fin de cycle 4** et en **fin de cycle terminal**, une certification du niveau de maîtrise des compétences numériques est délivrée à tous les élèves. Pour les élèves des classes de troisième et des classes de terminale, ainsi que pour les étudiants des formations dispensées en lycée, le chef d'établissement organise la passation de cette certification au sein des établissements. Le livret scolaire de l'élève porte la mention de la certification obtenue.

- **En 2019/2020, pas d'obligation.**

- Les élèves doivent **obtenir a minima le niveau 1 dans 5 compétences pour pouvoir prétendre à la certification.**

- A terme, il y aura **8 niveaux de réussite** dans chaque domaine (actuellement 6 possibles).

- En janvier 2020, on aura accès à la **plateforme pix ORGA : la plateforme pour les professeurs qui permet de superviser la progression des élèves sur PIX.fr et de créer des campagnes (test pour s'entraîner et vérifier le niveau de l'élève, permet de mettre en place une remédiation avant la certification)**

– Le déroulement :

Les élèves s'entraînent comme ils le souhaitent .

Le professeur lancera une campagne ; l'élève suit un parcours grâce à un code donné par l'enseignant.

Remédiation

– La date de la certification est imposée et nationale

– Les classes concernées la 5ème et la seconde en 2020

– Obligatoire pour obtenir le DNB et le BAC

– Pour les établissements sans ENT, la fonctionnalité de création de compte sera mise en place en janvier.

Le cadre de référence des compétences numériques CRCN : <https://eduscol.education.fr/pid38816/crcn.html>

Le décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039005162&categorieLien=id>

Calendrier national de déploiement : <https://pix.fr/enseignement-scolaire>

PIX : pix.fr